



Voi.2025,05,040

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vendée Commune de MARTINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté portant sur la demande d'autorisation
d'utiliser l'espace public les Ouches du Jaunay pour une Kermesse
organisée par Association OGEC Martinet, Présidente Mme LE GALLOU Florie**

Le Maire de la Commune de MARTINET,

Vu la demande de l' **Association OGEC Martinet, Présidente LE GALLOU Florie** en date du lundi 19 mai 2025, souhaitant **organiser une Kermesse, le dimanche 15 juin 2025 de 8h00 à 23h59** sur la base de loisirs des Ouches du Jaunay et souhaitant utiliser les champs en face la salle polyvalente et en face le parc de la Salette pour le stationnement des véhicules,

Considérant la nécessité d'organiser la sécurité pour toute manifestation,

ARRETE :

Article 1 — L'Association OGEC Martinet, Présidente Mme LE GALLOU Florie est autorisée à organiser une Kermesse le dimanche 15 juin 2025 de 8h00 à 23h59 sur la base de loisirs des Ouches du Jaunay

Article 2 - L'Association devra veiller à ce qu'aucun véhicule ne circulent librement (en dehors de l'installation et du rangement des organisateurs) sur le site des Ouches du Jaunay. Ceci afin d'empêcher l'accès d'un éventuel véhicule étranger à l'organisation de la manifestation.

Article 3 - Le stationnement est autorisé dans les champs en face la salle polyvalente et en face le parc de la Salette.

Les personnels nécessaires devront être affectés au respect de ces règles.

A MARTINET, le 19 mai 2025.

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

